

position des Directeurs d'icelle pour le tems d'alors, sont comme ils seront en aucun tems ci-après, seuls responsables, et sujets au paiement d'aucune dette, prétention ou demande contre la dite Compagnie; et toutes personnes qui sont actuellement, ou qui en aucun tems ci-après deviendront souscripteurs ou Actionnaires dans les fonds réunis susdits, ne sont, ni ne pourront en aucune manière quelconque devenir personnellement ou individuellement responsables d'aucuns engagements contractés au nom de la dite Compagnie, ni ne seront tenus de payer aucune somme d'argent, dettes, prétentions ou demandes d'aucune nature quelconque qui pourroient être exigées de la dite Compagnie.

Proviso.
Tout Writ
servi au Bu-
reau de la
Compagnie à
Québec con-
tre la Com-
pagnie ou
quelques Di-
recteurs sera
reçu et il se-
ra répondu
dans un tems
convenable,

§ 2. Pourvu néanmoins, et il est de plus convenu et déclaré par ces présentes, que tout Writ émané d'aucune Cour de ce District, à la poursuite d'aucune personne quelconque, et dûment servi au Bureau de la dite Compagnie, soit contre la dite Compagnie en son nom collectif, ou contre le Président, ou Vice Président, ou aucun Directeur ou Directeurs, ou autre Officier ou Officiers de la dite Compagnie pour le tems d'alors, concernant quelque action, prétention ou demande intentées contre la dite Compagnie, seront défendues dans un tems convenable par tel Président ou Vice-Président, Directeur ou Directeurs, Officier ou Officiers de la dite Compagnie, qui en vertu de tel Writ, deviendront défendeur ou défendeurs de telles actions (à moins qu'elles ne soient arrangées hors de Cour) sans alléguer l'existence d'aucuns autres Actionnaires de la dite Compagnie, et sans être obligé de faire intervenir les autres Action-

sans alléguer
l'existence
des autres
Actionnaires